

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Juin 2018**

**OBJET : Soutien aux associations de lutte contre la précarité et de solidarité/santé.
Exercice 2018. Subventions de fonctionnement (3ème répartition) et
d'investissement (2ème répartition).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date
du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission
permanente du Conseil départemental,**

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-
Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le
quorum étant atteint,**

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer les subventions figurant dans les tableaux annexés au rapport,
- d'imputer les dépenses correspondantes, à savoir :
 - 515 200 € au chapitre 65 du budget départemental,
 - 18 600 € au chapitre 204 du budget départemental ;
- d'approuver les montants des affectations comme indiqués dans le document figurant en annexe au rapport ;
- d'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou excède 23 000 €, la Présidente du Conseil départemental à signer une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet ;

- de ramener le montant de la dépense subventionnable de la subvention d'investissement accordée à l'association Betel France par la Commission permanente du 15 décembre 2017, dans sa délibération n° 96, de 12 360 € à 2 500 €, et ce, en fonction du nouveau plan de financement présenté par l'association et figurant en annexe du rapport.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée